

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du Lundi 25 Mars 2019, à 20H

Présents : M. GICQUEL, M. LE TRIONNAIRE, Mme LE BOURSICAUD-GRANDIN, M. VICAUD, Mme GUYOMARC'H, M. RYO, M. JEGOUSSE, Mme HERROUX-LE BEC, M. BALLIER, M. MORICE, Mme MAINGUY, M. RENAUD, M. BREDOUX, M. GUIDOUX, Mme LE ROUIC, Mme MICHEL, Mme MARTIN, Mme EYCHENNE, M. ROESCH, Mme JADE, M. FRENKEL, M. DANIEL, Mme MOTAIS.

Absents excusés : Mme MALINGE (avec pouvoir donné à Mme LE ROUIC), Mme LEGRAND (avec pouvoir donné à Mme JADE), Mme DEGOIS-PERRAUD (avec pouvoir donné à M. FRENKEL) Mme LAFFEACH, M. GIRARD, M. TEXIER

Secrétaire de séance : Mme JADE

Adoption du PV de la séance du 4 février 2019

Le procès-verbal de la séance du 4 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations au Maire
du Conseil municipal du 23/04/2014

Néant

Affaires scolaires :

1- Participation communale aux frais de fonctionnement de l'Ecole St Joseph

Il est rappelé que conformément à la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012, il convient d'appliquer au contrat d'association, au titre de l'égalité de traitement entre les écoles privées et les écoles publiques, les participations calculées sur la base du coût réel d'un élève de classe élémentaire et de classe maternelle de l'école publique C. DESCARTES sur l'année 2018.

Classes élémentaires.....	271.15 euros/élève
Classes maternelles.....	1 108.31 euros/élève

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission scolaire, par 25 voix pour et 1 abstention (M. ROESCH) :

- **DECIDE** de fixer les participations communales 2018, comme suit :

- Classes élémentaires **271.15 euros/élève**
 - Soit pour 299 élèves elvinois recensés..... **81 073.85 euros**
- Classes maternelles **1108.31 euros/élève**
 - Soit pour 202 élèves elvinois recensés..... **223 878.62 euros**

♦ **soit un total de participations arrêté à la somme de 304 952.47 euros**

Le versement de cette subvention s'effectuera par trimestre à terme échu selon l'effectif des enfants Elvinois déclaré par l'établissement scolaire en septembre 2018. Les crédits nécessaires sont prévus au compte 6574 du budget communal.

2- Participation communale aux frais de fonctionnement pour un enfant en classe ULIS à THEIX

Conformément à l'article L.112-1 du code de l'Education et lorsqu'un enfant est affecté par décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées dans une classe pour inclusion scolaire d'une autre commune, la commune de résidence doit participer aux charges de fonctionnement de l'établissement qui l'accueille.

L'OGEC de l'Ecole Ste Cécile de Theix en a fait la demande pour un enfant elvinois en classe ULIS pour l'année 2018/2019.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité le versement du forfait de 271.15 €

3- Fournitures scolaires

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'attribution du crédit affecté aux fournitures scolaires pour les élèves fréquentant des établissements scolaires elvinois ou des classes spécialisées d'établissements extérieurs.

La commission scolaire, consultée sur le sujet, propose de fixer le montant de fournitures scolaires pour l'année 2019 à 40.00 €/Elèves Elvinois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer pour l'année 2019 un crédit de 40.00 euros par élève résidant sur la commune et fréquentant les établissements scolaires précités ou des classes spécialisées d'établissements extérieurs, soit :

- ☞ Ecole St Joseph..... 40.00 euros/élève x 501 élèves = 20 040 €
- ☞ Ecole Catherine Descartes.. 40.00 euros/élève x 295 élèves = 11 800 €
- ☞ Elève en ULIS à Theix 40.00 euros/élève x 1 élève = 40.00 €

Soit un soit un montant estimatif global de 31 880 euros.

Le versement de cette subvention s'effectuera selon l'effectif des enfants elvinois déclaré par chaque établissement scolaire en septembre 2018.

Toutes justifications de l'utilisation de ces crédits pourront être réclamées a posteriori par l'administration municipale.

4- Soutien aux classes de découvertes

Il est fait part à l'assemblée de la possibilité de revoir la grille financière de participation communale aux classes de découverte afin de pouvoir répondre aux diverses demandes de subventions qui pourront être sollicitées à cet effet au cours de l'année 2019.

La commission scolaire, consultée sur le sujet, propose de maintenir la tarification établie en 2018, soit :

- **Activités sur place et sorties à la journée avec transport...** **8.40 euros/élève**
- **Séjours extérieurs (de moins de 5 jours).....** **16.80 euros/élève**
- **Séjours extérieurs (de 5 jours et +).....** **33.50 euros/élève**

Soit un montant global de de 9 770.20 € réparti comme suit :

☞ **Ecole St Joseph** **6 889 €**

	Nombre d'élèves	Montants
Activités sur place et sorties à la journée avec transport	327	2 746.80 €
Séjours extérieurs (de moins de 5 jours)	99	1 663.20 €
Séjours extérieurs (de 5 jours et plus)	74	2 479 €

☞ **Ecole Catherine Descartes** **2 881.20 €**

	Nombre d'élèves	montants
Activités sur place et sorties à la journée avec transport	245	2 058 €
Séjours extérieurs (de moins de 5 jours)	49	823.20 €
Séjours extérieurs (de 5 jours et plus)	0	0 €

Cette aide ne sera accordée qu'une seule fois dans l'année, par élève résidant sur la commune d'ELVEN et fréquentant des établissements scolaires élémentaires Elvinois.

Le versement de cette subvention s'effectuera en une seule fois selon l'effectif des enfants Elvinois déclaré par l'établissement scolaire en septembre 2018. Les crédits nécessaires sont prévus au compte 6574 du budget communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** la proposition ci-dessus de la commission scolaire pour l'année 2019.

5- Lancement d'un marché par appel d'offre pour la fourniture de denrées alimentaires devant servir à l'élaboration des repas et Assistance technique

Un marché pour la fourniture de denrées alimentaires devant servir à l'élaboration des repas est passé tous les ans. Ce marché comprend notamment :

- La fourniture et livraison des denrées pour les communes d'Elven et St Nolff dans le cadre de l'Entente et pour le collège public dans le cadre de la convention de coopération
- L'accompagnement d'une diététicienne dans la composition et l'élaboration des menus
- La formation du personnel sur les protocoles HACCP
- Des animations autour du repas, soit par la composition de repas spéciaux, soit par la composition de repas à thème

Compte tenu de l'augmentation du nombre de rationnaires, des partenariats pour la fabrication et la fourniture de repas, le montant estimatif de cette prestation est de 405 446.72 € HT.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

➤ De lancer une consultation par appel d'offre pour la fourniture de denrées alimentaires devant servir à l'élaboration des repas 2019-2020 pour un montant estimatif de 405 446.72 € HT.

➤ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

A la question de la liste « Bien Vivre à Elven » sur la fourniture de produits biologiques, M Le Maire précise que ce marché est relancé tous les ans et que la fourniture de produits issus des circuits courts et de l'agriculture biologique figurent dans le cahier des charges.

Vie associative :

1- Subventions municipales 2019

Les Commissions « Vie associative, Sports, Tourisme, Culture et Communication » proposent au Conseil Municipal d'allouer au titre de l'année 2019 un montant de subventions global de fonctionnement s'élevant à la somme de 84 910,00 Euros, et réparti de la manière suivante :

Proposition d'attribution des Subventions pour l'année 2019		
Nom	2018	2019
AMICALES		
CHAPELLE SAINT CLEMENT	50,00 €	
FNACA	60,00 €	60,00 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	60,00 €	60,00 €
MAE	100,00 €	50,00 €
ELV'21	200,00 €	200,00 €
JARDINS FAMILIAUX	100,00 €	100,00 €
La croisée des chemins	50,00 €	
TOTAL	620,00 €	470,00
CULTURE LOISIRS		
CENTRE SOCIO CULTUREL	46 000,00 €	47 000,00 €
COMITE de JUMELAGE	250,00 €	250,00 €

ARTS ET PATRIMOINE	50,00 €	50,00 €
BAGAD Fonctionnement	3 400,00 €	3 400,00 €
LE GRAND MECHANT LUDE	50,00 €	50,00 €
ENS VOCAL ARMOR ARGOET	700,00 €	700,00 €
CAEL	450,00 €	450,00 €
LA FOCAL ELVINOISE	200,00 €	100,00 €
NOALVEN		100,00 €
TOTAL	51 100,00 €	52 100,00 €
SOLIDARITES		
BOULE ELVINOISE (1 ^{er} mai)	1 100,00 €	1 100,00 €
DONNEURS DE SANG	100,00 €	100,00 €
TOTAL	1 200,00 €	1 200,00 €
SPORTS		
ELVINOISE AIKIDO	110,00 €	100,00 €
BADMINTON (FLAME 56)	1 200,00 €	1 200,00 €
ELVINOISE BASKET	2 100,00 €	2 100,00 €
ELVINOISE CYCLO	500,00 €	500,00 €
ELVINOISE FOOTBALL	7 000,00 €	7 000,00 €
WALLABIS	300,00 €	300,00 €
TENNIS CLUB	1 350,00 €	1 500,00 €
ARGOET TENNIS DE TABLE	540,00 €	540,00 €
ELVINOISE ATHLETISME	900,00 €	1 000,00 €
ELVINOISE JUDO	2 250,00 €	2 250,00 €
RUGBY CLUB DU PAYS D'ELVEN	3 000,00 €	3 000,00 €
VOLLEY BALL	110,00 €	100,00 €
ELVINOISE PETANQUE	120,00 €	100,00 €
PERIPHERIK	2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL	21 480,00 €	21 690,00 €
MANIFESTATIONS/PROJETS		
Eveil à l'anglais (English Corner)	200,00 €	100,00 €
Projet NOALVEN		500,00 €
Section animation du CSC (SRP) via CD56	12 200,00 €	0,00 €
ELV CYCLO (Courses de Pâques)	850,00 €	1 800,00 €
ELV CYCLO (Cyclo cross)		500,00 €
Animation Pâques (CAEL)	1 200,00 €	2 000,00 €
Estivales (CAEL)	1 600,00 €	
Projet Chapelle Saint Clément		150,00 €
Exposition photo la Focale Elvinoise		1 000,00 €
Comité de jumelage	350,00 €	1 200,00 €
Rire en Breizh Tremplin de l'humour		1 000,00 €
Projet Elv 21 : Troc et plants	200,00 €	200,00 €
Projet Art et Patrimoine : Circuit des arts		500,00 €
Tennis de table achat table (enfance-jeunesse)		500,00 €
TOTAL	16 600,00 €	9 450,00 €
TOTAL	91 000,00 €	84 910,00 €
ACTIONS ECONOMIQUES		
NEO56 (AES)	13 950,00 €	13 950,00 €
TOTAL	13 950,00 €	13 950,00 €

Dans le cadre de la dissolution de l'association Elven Sport Loisirs (ESL), le Centre Socio Culturel d'Elven a été destinataire de l'attribution du boni d'ESL d'un montant de 31 760.58 €. Ce boni étant la résultante du versement de fonds publics, on peut considérer que l'association du Centre Socio Culturel a bénéficié par le versement de ce boni du reversement de subventions communales antérieurement versées à ESL. En conséquence, il est proposé de geler le versement de la participation communale à la section animation du

CSC pour l'organisation de manifestations portées par la municipalité, soit 12 200 € au titre de l'année 2019, 12 200 € au titre de l'année 2020 et 7 760.58 € au titre de l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Approuve l'attribution des subventions selon la répartition ci-dessus
- Décide de geler l'attribution du versement d'une subvention au Centre Socio Culturel, pour la section animation d'un montant de 12 200 € au titre de l'année 2019, 12 200 € au titre de l'année 2020 et 7 760.58 € au titre de l'année 2021
- Décide de verser les subventions liées à des manifestations/projets, sur production des pièces justifiant de la réalisation du projet (factures, dossier de presse etc....)
- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes pièces afférentes à ces dossiers.

Le conseiller délégué au sport et à la vie associative précise que contrairement à ce qui a pu être publié dans la presse la subvention accordée à l'association Elv'21 ne diminue pas de 70 %. En effet, l'association va se voir attribuer au titre de 2019 d'une subvention au titre du fonctionnement et une subvention au titre de projet pour un montant total de 400 €, égal à 2018, contre 700 € au total en 2017, soit une diminution de 42.8 % en 2018 et 2019 par rapport à 2017.

Aménagement du Territoire/Urbanisme/Travaux/Infrastructure

1- Dénomination de rue

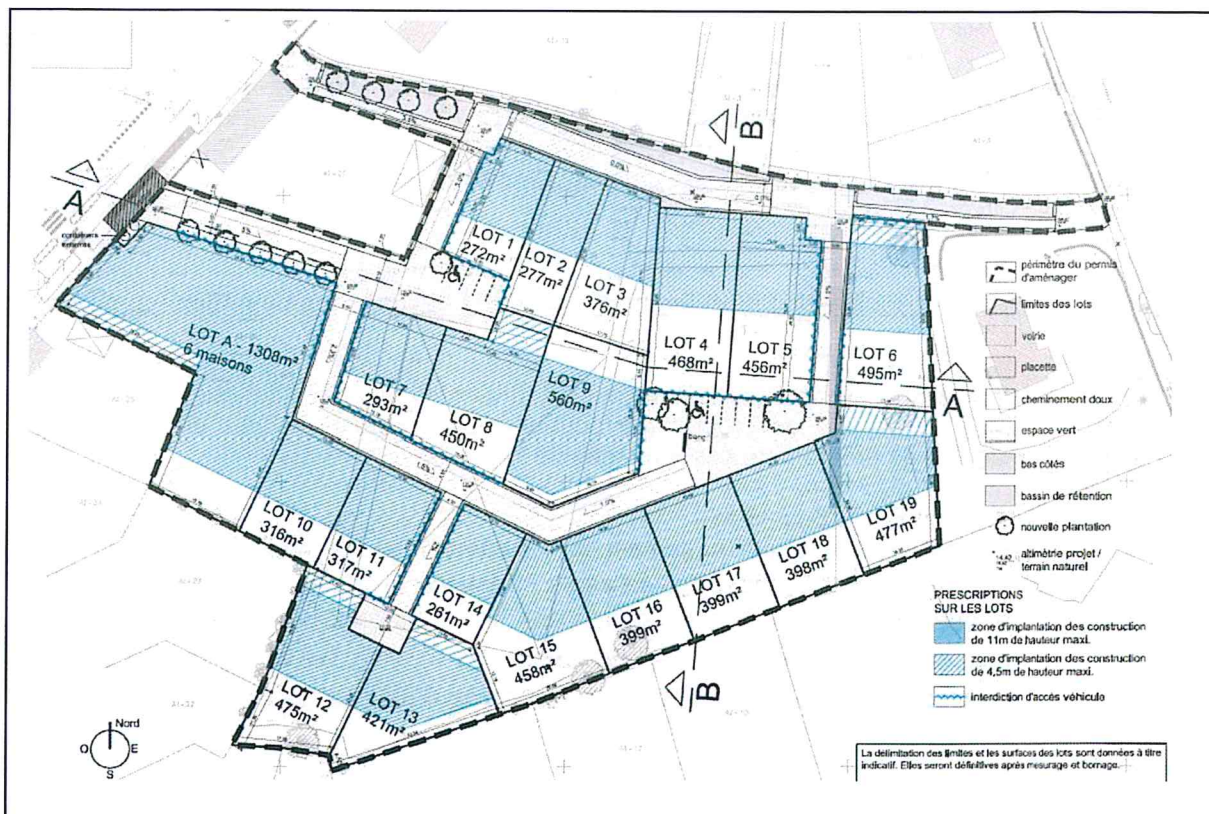
Afin d'améliorer la signalétique et la géolocalisation des zones urbanisées, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité décide de nommer la voie suivante :

- Lotissement de Madame JOSSE ROUILLE Viviane (3 lots) au départ de la rue du Petit Kerandu :

Voie en impasse à l'intérieur du lotissement **Allée des Mimosas.**



- Lotissement des Consorts LE BOURBASQUET (20 lots) au départ de l'avenue de Largoët :
Voie à l'intérieur du lotissement **rue des Moissonneurs.**



2- Avis sur le projet de révision du PLU de Tréffléan :

Par délibération du 31 janvier 2019, le Conseil Municipal de la commune de Tréffléan a arrêté son Plan Local d'Urbanisme.

Conformément aux articles L.153-16 et L.153-17 du code de l'urbanisme, la commune d'Elven est sollicitée pour avis au titre des personnes publiques associées sur le projet de PLU de la commune de Tréffléan.

Après avoir examiné le projet, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à ce projet.

3- Programme d'entretien de voirie 2019 Hors Agglomération– Demande de participation financière auprès du Conseil Départemental du Morbihan

Il est proposé au Conseil Municipal de poursuivre les travaux d'entretien et de remise en état de la voirie hors agglomération en 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à un certain nombre de travaux en 2019, au titre des revêtements routiers (les secteurs de Bellevue Kerpellec, Keravy, Cornebot) et au titre du curage de fossés (les secteurs de Kerchoux, Kermaria, route de Le Cours, Le Guermat, Trémerhan, La Nouette, Le Maguero, Le Hayo, Penach, Lesvy, Saint Christophe, Le Moulin de Saint Christophe, Le Bois d'Elven et Glen Mor).

Le montant des travaux sur les voies communales Hors agglomération (curage de fossés et revêtements routiers) est estimé à 182 806 € HT, soit 219 367.20 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de présenter le programme d'entretien sur les voies communales Hors Agglomération ci-dessus pour 2019, pour un montant de 182 806 € HT et de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental du Morbihan pour l'entretien de la voirie Hors agglomération au titre du programme 2019.

A titre indicatif, l'aide financière du Conseil Départemental du Morbihan pour 13,160 km de voie impactée par ces différents travaux est estimée à 73 122,40 €.

L'adjoint aux travaux précise que les travaux planifiés route de Cornebot démarreront du Pont Guillemet jusqu'au village de Cornebot.

4- Demande de participation financière au titre des amendes de police – programme 2019

Le Conseil Municipal est appelé à déterminer les travaux d'aménagement liés à la sécurité routière en 2019 afin d'inscrire un dossier de programme pour subventionnement auprès du Conseil Départemental du Morbihan au titre du programme des Amendes de Police 2019.

Le programme de travaux consiste :

- à la réalisation d'un aménagement de sécurité aux abords du collège Sainte Marie qui présente la particularité de posséder des salles de classe sur différents sites, obligeant les élèves à traverser fréquemment la rue de Ker Anna, dans des conditions de sécurité qui ne sont pas optimales. L'aménagement consiste à réaliser un passage surélevé sur la largeur totale de la voie et à la mise en place de barrières, limitant la traversée trop rapide des élèves entre les deux sites du collège.

L'enveloppe financière prévisionnelle globale est estimée à 10 425 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une participation financière auprès du Conseil Départemental du Morbihan au titre du programme des amendes de police pour un montant de travaux estimé à 10 425 € HT.

M Le Maire précise que l'enveloppe annuelle issue des produits des amendes de police risque vraisemblablement d'être en nette baisse en 2020 et 2021. En raison du mouvement des gilets jaunes sur la fin d'année 2018 et le début d'année 2019, de nombreux radars ne sont plus opérationnels depuis plusieurs mois.

5- Centre Technique Municipal : Construction de vestiaires, sanitaires et bureaux pour les services techniques : Validation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une consultation de maîtrise d'oeuvre

La commune d'ELVEN a mené depuis 2014, une réflexion sur l'évolution du service technique, en termes de moyens humains, de matériels et d'équipements.

L'évolution de l'organisation en moyens et matériels se poursuit au fur et à mesure des besoins et des capacités financières de la collectivité.

Les bâtiments d'accueil et de travail du personnel ne sont plus adaptés aujourd'hui. Les vestiaires, sanitaires et tisanerie sont actuellement réunis dans un seul et même espace, attenant au hangar servant d'atelier et de garage pour les véhicules. Le personnel est donc obligé de traverser le garage et l'atelier pour se rendre aux vestiaires, et l'espace vestiaire dédié au personnel féminin se trouve à proximité des seuls et unique

toilettes existants dans le bâtiment. Par ailleurs, les bureaux des 3 chefs d'équipe et du DST sont installés dans des modulaires datant de quelques années.

Afin de répondre à la réglementation du code du travail et ainsi améliorer l'organisation et les conditions de travail, la collectivité a décidé d'engager une première phase de travaux qui consistent à la réalisation de sanitaires, de vestiaires, de bureaux, d'une salle de réunion et d'un lieu de stockage. Ce nouvel équipement devra s'inscrire dans une démarche environnementale en termes de construction, de production d'eau chaude et d'économies d'énergies.

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle pour la réalisation de ce programme, maîtrise d'œuvre incluse est estimé à 420 246 € HT soit 500 306 € TTC, le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT
Etudes pré-opérationnelles	2 500.00	CD56 PST 2020 (20 % de 397 256 €)	84 049.20
Taxes	2 313.00	DETR 2020 (47% de 420 246 € HT)	197 515.62
Travaux	327 653.00	Autofinancement Communal	138 681.18
Honoraires Techniques	43 265.00		
Assurances	8 647.00		
Frais annexes	8 500.00		
Actualisations/révisions	27 367.00		
TOTAL	420 246.00	TOTAL	420 246.00

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Approuve le programme pour la construction de vestiaires, sanitaires et bureaux pour les services techniques et l'enveloppe financière prévisionnelle d'un montant de 420 246.00 € HT.
- Autorise le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre estimé à 32 265.00 € HT
- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

A la question sur la situation géographique de ces bâtiments, il est précisé que ces locaux seront construits sur le terrain du CTM actuel en bordure de la rue Quintin.

La liste « Bien Vivre à Elven » précise que la réflexion sur l'aménagement de nouveaux locaux pour le service technique a démarré depuis 2008, que ces travaux sont devenus nécessaires et demande si la réflexion a été menée pour accueillir de futures extensions. L'adjoint à l'urbanisme précise que la commune a défini au nouveau PLU des emplacements réservés pour permettre une extension des locaux mais également l'aménagement de nouveaux ateliers et des aires de stockage. M Le Maire rappelle que la construction d'un nouveau centre technique municipal est indispensable et que le site actuel est judicieusement situé. Il faudra donc réaliser les travaux de construction tout en continuant à exploiter le site.

6- Restauration des peintures murales du pignon Est de la Chapelle Saint Germain – Convention de partenariat avec l'association de la Chapelle St Germain pour le financement de ce projet

La Chapelle St Germain conserve d'importants vestiges de peintures murales sur le mur Est et sur les baies Sud.

Différentes couches de décor sont repérables et semblent superposées. Afin de mettre en évidence les différentes couches de décor, de bien les identifier et de les mettre en corrélation avec l'histoire de l'édifice (avec propositions de datation), le conseil municipal lors de sa séance du 19 février 2018 a décidé de réaliser un sondage.

Ce dernier a permis d'estimer l'étendue de chaque décor ainsi que son état de conservation. Chaque sondage a été documenté et des relevés graphiques du mur Est ont été réalisés et ont permis de localiser l'étendue des décors.... Au vu des éléments ainsi découverts et de leur état de conservation, il est proposé de réaliser des travaux portant sur le dégagement, la restauration des peintures murales et la reprise de l'étanchéité du Pignon Est de la Chapelle.

La chapelle Saint Germain et son mobilier appartiennent au patrimoine communal.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 23 200 € HT.

L'association de la Chapelle St Germain souhaite participer à ce projet en versant une participation financière à hauteur de 50 % du montant HT des travaux, soit environ 11 600 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 25 voix pour (M MORICE ne participant pas au vote), approuve la réalisation de ces travaux, accepte la participation de l'association de la Chapelle St Germain et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat afférente.

7- Restauration des peintures murales du pignon Est de la Chapelle Saint Germain – Demande de participation financière auprès du Conseil Départemental du Morbihan

La Chapelle St Germain conserve d'importants vestiges de peintures murales sur le mur Est et sur les baies Sud.

Différentes couches de décor sont repérables et semblent superposées. Afin de mettre en évidence les différentes couches de décor, de bien les identifier et de les mettre en corrélation avec l'histoire de l'édifice (avec propositions de datation), le conseil municipal lors de sa séance du 19 février 2018 a décidé de réaliser un sondage.

Ce dernier a permis d'estimer l'étendue de chaque décor ainsi que son état de conservation. Chaque sondage a été documenté et des relevés graphiques du mur Est ont été réalisés et ont permis de localiser l'étendue des décors.... Au vu des éléments ainsi découverts et de leur état de conservation, il est proposé de réaliser des travaux portant sur le dégagement, la restauration des peintures murales et la reprise de l'étanchéité du Pignon Est de la Chapelle.

La chapelle Saint Germain et son mobilier appartiennent au patrimoine communal.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 23 200 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 25 voix pour (M MORICE ne participant pas au vote) approuve la réalisation de ces travaux, sollicite un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental, et autorise M. Le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

8- Restauration des sculptures en bois polychromé représentant Saint Jean Baptiste et Saint Christophe de la Chapelle Saint Christophe – Convention de partenariat avec l'association de la Chapelle St Christophe pour le financement de ce projet

Deux sculptures en bois polychromé installées dans la chapelle Saint Christophe ont nécessité des études et des opérations de conservation. Cela consiste en une étude documentaire de la ou des couches de polychromie et de l'état sanitaire du support. En fonction des résultats obtenus, des préconisations de restaurations seront proposées.

Lors de la séance du 22 septembre 2014, le Conseil Municipal avait décidé de lancer une étude pour déterminer les opérations de conservation à mettre en œuvre pour sauvegarder les sculptures en bois polychromé représentant Saint Jean Baptiste et Saint Christophe de la Chapelle St Christophe.

Suite à cette étude le traitement insecticide des sculptures, leur dépoussiérage, leur nettoyage, la restauration de leur polychromie ainsi que la restitution des doigts de la sculpture de St Christophe ont été préconisés.

La chapelle Saint Christophe et son mobilier appartiennent au patrimoine communal.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 4 400 € HT.

L'association de la Chapelle Saint Christophe souhaite participer à ce projet en versant une participation financière à hauteur de 2 200 €.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve par 24 voix pour (M JEGOUSSE et M VICAUD ne participant pas au vote) la réalisation de ces travaux, accepte la participation de l'association de la Chapelle Saint Christophe et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat afférente.

9- Restauration des sculptures en bois polychromé représentant Saint Jean Baptiste et Saint Christophe de la Chapelle Saint Christophe – Demande de participation financière auprès du Conseil Départemental du Morbihan

Deux sculptures en bois polychromé installées dans la chapelle Saint Christophe ont nécessité des études et des opérations de conservation. Cela consiste en une étude documentaire de la ou des couches de polychromie et de l'état sanitaire du support. En fonction des résultats obtenus, des préconisations de restaurations devaient être proposées.

Lors de la séance du 22 septembre 2014, le Conseil Municipal avait décidé de lancer une étude pour déterminer les opérations de conservation à mettre en œuvre pour sauvegarder les sculptures en bois polychromé représentant Saint Jean baptiste et Saint Christophe de la Chapelle St Christophe.

Suite à cette étude le traitement insecticide des sculptures, leur dépoussiérage, leur nettoyage, la restauration de leur polychromie ainsi que la restitution des doigts de la sculpture de St Christophe ont été préconisés.

La chapelle Saint Christophe et son mobilier appartiennent au patrimoine communal.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 4 400 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve par 24 voix pour (M JEGOUSSE et M VICAUD ne participant pas au vote) la réalisation de ces travaux, sollicite un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental, et autorise M. Le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Questions Diverses :

1- Centre de Gestion de la fonction publique territoriale : Convention cadre d'accès aux services facultatifs

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan accompagne le développement des collectivités et établissements publics en mettant en place des services facultatifs conçus pour répondre aux besoins et aux exigences spécifiques de l'action publique.

A cet effet et conformément aux dispositions de l'article 261 B du Code général des impôts, il convient que le Centre de Gestion délivre ses prestations sous forme de groupement de moyens.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Adhère au groupement de moyens
- Approuve la convention cadre d'accès aux services facultatifs proposés par le centre de gestion ci-jointe
- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette convention

2- Désignation d'électeurs pour la constitution des Jurys d'Assises

Après tirage au sort, 12 électeurs ont été désignés sur la liste générale des électeurs de la commune.

3- Election européennes du 26 mai 2019 : organisation des bureaux de vote

Un projet d'organisation des bureaux de vote pour les élections européennes du dimanche 26 mai 2019 a été diffusé en séance.

Il est rappelé que les conseillers municipaux doivent participer aux opérations électorales et doivent à minima être présents une demi-journée dans un bureau de vote, à chaque tour de scrutin. Ceux qui souhaitent procéder à des changements de plage horaire (matin à la place de l'après-midi ou après-midi à la place du matin) doivent trouver un accord avec un autre conseiller municipal et communiquer ces modifications à l'accueil de la Mairie.

Si certains conseillers municipaux étaient dans l'impossibilité physique d'être présents sur cette journée, ils sont invités à se faire connaître rapidement auprès de l'accueil de la mairie (certains ont déjà communiqué ces informations, il est donc inutile de les retransmettre).

Le tableau d'organisation définitive des bureaux de vote sera communiqué aux conseillers municipaux lors de la prochaine séance du 20 mai 2019.

4- Aménagement foncier : point d'information

Fin 2013, une pré-étude d'aménagement foncier a été engagé par le conseil départemental du Morbihan pour un montant de 2 millions d'euros sur le territoire de la commune d'Elven.

En 2014, les propriétaires et les exploitants ont été recensés et consultés ainsi que la SAFER. En décembre 2015, le conseil départemental du Morbihan a décidé l'institution d'une commission communale d'Aménagement Foncier. En juillet 2016, les membres du conseil municipal ainsi les représentants des propriétaires ont été désignés. En octobre 2016, la commission communale d'Aménagement Foncier a été constituée.

Le 17 novembre 2016, le Conseil Départemental du Morbihan a affecté 1,4 millions d'euros pour le financement de l'étude d'aménagement foncier qui a été confiée au bureau de géomètre Axis Conseil d'Orléans. Cette étude porte sur une surface de 6 400 ha, concerne 12 500 parcelles, 2745 comptes de propriété. 68 ha appartiennent au domaine communal. 31kms de voies communales, 51 kms de chemins goudronnés (dont 23 km à régulariser), 38 km de chemins empierrés et 13 km de chemins creux ont été recensés. 19ha vont être nécessaires pour régulariser les chemins. On dénombre 91 exploitants sur la commune dont 68 exploitants Elvinois qui exploitent 90 % de la surface agricole.

En avril/mai 2017, une enquête publique sur le périmètre de l'aménagement foncier a été réalisée. L'année 2018 a été consacrée au classement des terres, à la définition d'un référentiel, à la consultation des exploitants et des propriétaires sur ce classement.

Début 2019, le cabinet de géomètre a réalisé un avant-projet d'aménagement foncier, en mars 2019 l'ensemble des exploitants agricoles ont été consultés sur cet avant-projet. Celui-ci évoluera jusqu'à ce qu'un accord d'ensemble soit trouvé. L'étude se poursuivra par un recensement des travaux connexes nécessaires à l'exploitation du futur parcellaire, des chemins de randonnée et des voies cyclables.

5- Plantations

Dans le cadre de l'abattage du séquoia qui se trouve dans la cour du restaurant scolaire, la liste « Bien Vivre à Elven » propose la plantation de deux arbres remarquables sur le territoire de la commune, l'emplacement pourrait être défini en commission. Cette proposition a recueilli un avis favorable de l'ensemble des membres du conseil municipal.

6- Installations d'ombrières sur le parking de la salle Carré d'Art

Des ombrières avec panneaux photovoltaïques vont être installées sur le parking de la salle Carré d'Art. Ces ombrières permettront également aux boulistes de s'y abriter pour leurs activités.

7- Inauguration du Collège S.VEIL

L'inauguration du Collège Simone VEIL devrait avoir lieu le vendredi 7 juin 2019 à 16h.

8- Village Etape

Dans le cadre de la demande de renouvellement du label, une rencontre avec les commerçants est programmée les 3 et 4 avril 2019. Une réunion avec les représentants institutionnels aura lieu le 25 avril 2019.

.....

➤ Date des prochains conseils municipaux :

- Lundi 20 mai 2019 à 20h
- Lundi 8 juillet 2019 à 20h

Le Maire
Gérard GICQUEL

